



Infidélité, mes parents divorcent, comment ça se passe ?

Par **meliemelo_old**, le **20/10/2007** à **12:44**

Bonjour, j'aurais besoin de quelqu'un m'éclairer sur la situation que je vous présente :
Cela fait 38 ans que mes parents sont mariés et 25 ans que ma mère travaille (comptabilité, papier administratif, secrétaire...) pour mon père qui a monté sa propre entreprise mais elle n'a jamais été en tant que salarié donc aucune rémunération directe mais elle a contribué depuis toujours au bon fonctionnement de l'entreprise. Mon père vient d'annoncer que cela fait 4 ans qu'il voit une autre femme et qu'aujourd'hui il veut divorcer et partir avec elle. Mes parents ont plusieurs biens immobiliers. Vu les circonstances, que peut demander ma mère (elle se retrouve sans argent sans retraite et seule)? peut-elle demander sans discussion de rester habiter dans la maison de famille sans rien verser à mon père + pension alimentaire (à combien de % du salaire de mon père)? Etant donné le rôle important qu'elle a joué dans l'entreprise peut-elle demander à toucher quelque chose lorsque mon père va vendre cette entreprise ?
Merci de votre réponse

Par **ly31**, le **22/10/2007** à **11:28**

Bonjour,
Malheureusement comme beaucoup de femmes d'entrepreneurs votre maman a travaillé de nombreuses années sans aucune récompense financière en retour !
Il faut savoir que dans ce cas, votre maman devrait obtenir un dédommagement important de la part de votre papa.
Une vie à "travailler" sans salaires, sans pouvoir cotiser à des caisses complémentaires et pouvoir obtenir une retraite descente ... pour votre maman, tout cela a été un GROS avantage pour votre papa.
Aujourd'hui il faut penser que sans l'aide de votre maman, son travail, son dévouement ... tout cela a servi à faire fructifier l'entreprise "familiale",

il faut penser également, que sans l'aide de votre maman, est ce que votre papa y serait arrivé seul ?????
En tout état de cause, il y a ce que l'on appelle "droit à réparation"
Il est de toute évidence, que si votre maman prend un Avocat, il faut qu'elle puisse estimer l'argent qu'elle aurait pu percevoir pendant tant d'années chez un employeur, le montant estimé pour sa retraite, et votre papa sera condamné à indemniser son épouse, ce qui tout à fait logique !
Dans le cas de l'habitation, je pense que votre maman, démunie de tout à ce jour, pourra très certainement rester dans la maison et qui plus est, votre père devra lui verser une pension alimentaire, le préjudice moral , il est obligé de part la Loi, de venir au secours de son épouse !
Bon courage pour vous et votre maman
ly31

Par **ly31**, le **22/10/2007** à **11:35**

Bonjour,
Il faut savoir que :
Votre maman étant démunie de tout, il est tout à fait possible qu'elle aille retirer un dossier d'aide juridictionnelle au Tribunal de son domicile, afin de pouvoir obtenir d' un Avocat, des conseils et une demande de divorce si elle le souhaite !
Bon courage
ly31